



Madame, Monsieur,

Chère consœur, cher confrère,

De 2016 à 2018, la prévalence du tabagisme quotidien a baissé, soit 1,6 million de fumeurs en moins. Cette baisse est le résultat de plusieurs mesures de santé publique : paquet neutre, hausse du prix du tabac, meilleur accès aux traitements de substitution nicotinique et Mois sans tabac.

Les données d'évaluation de Mois sans tabac 2016 montrent que ce dispositif avait permis de susciter près de 380 000 tentatives d'arrêt du tabac au dernier trimestre. De plus, les fumeurs ayant fait une tentative d'arrêt en lien avec Mois sans tabac étaient deux fois plus nombreux à avoir eu recours à un professionnel de santé pour soutenir leur démarche. Comme vous le savez, depuis le 01 janvier 2016, les masseurs-kinésithérapeutes peuvent prescrire des substituts nicotiques.

Mois sans tabac revient dans quelques jours. Cette année encore, il s'agit de proposer à tous les fumeurs d'oser ensemble l'aventure de l'arrêt du tabac pendant le mois de novembre.

C'est la raison pour laquelle, l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes et Santé publique France renouvellent leur association. Nous souhaitons en effet, comme l'an passé, que l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes se mobilise pour participer à cette action d'ampleur nationale.

Pour y parvenir ensemble et amplifier encore la baisse du tabagisme, nous mettons à votre disposition l'ensemble des outils de l'opération : affiches, flyers, kits, brochures, etc. pour communiquer sur Mois sans tabac auprès de vos patients et les accompagner dans leur arrêt. Vous pouvez les commander gracieusement sur le site <https://partenaires-mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr>

Nous espérons pouvoir compter sur votre précieuse collaboration.

